



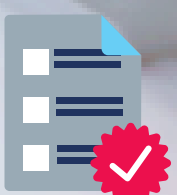
PROGRAMME DE FORMATION 2026



Master Santé Publique en alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage)

Parcours Éducation à la santé
en direction des enfants,
adolescents et jeunes adultes

Formation éligible au CPF



Code RNCP : 39311
Code Diplôme : 13533127

SOMMAIRE

OBJECTIFS	<i>page 1</i>
COMPÉTENCES VISÉES	<i>pages 2 et 3</i>
A QUI S'ADRESSE CE DIPLOME	<i>page 4</i>
PRÉREQUIS ET MODALITÉS D'ACCÈS	<i>page 5</i>
DURÉE, MODALITÉS, CALENDRIER	<i>pages 6 et 7</i>
CONTENU DE LA FORMATION- MAQUETTES	<i>page 8</i>
MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE	<i>page 9</i>
ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET INTERVENANTS	<i>pages 10 à 12</i>
SUIVI DE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION	<i>page 13</i>
ÉVALUATION DE LA FORMATION	<i>page 14</i>
APRÈS LA FORMATION	<i>page 15</i>
LISTE DES ANNEXES	<i>page 16</i>
NOS SITES-CARTE DE FORMATION	<i>page 17</i>
CONTACTS	

OBJECTIFS

Depuis 2004, le master de santé publique de l'Université Clermont-Auvergne se distingue des masters de santé publique en ce qu'il n'est pas orienté sur des outils (l'épidémiologie, économie de la santé, sociologie de la santé,...), qu'il associe santé publique et sciences de l'éducation et qu'il est structuré à partir de quatre domaines d'application qui constituent ses quatre parcours :

- Éducation à la santé (en direction des enfants adolescents et jeunes adultes),
- Évaluation en santé,
- Sciences du risque en santé environnementale et en santé au travail,
- Éducation thérapeutique du patient.

La maîtrise de ces outils se fait dans le cadre de chacune des orientations, le fait que la première année soit entièrement identique, sur le plan des enseignements, quel que soit le parcours choisi en master 2, permettant une maîtrise commune et suffisante de ces outils.

En Master 2, des enseignements mutualisés entre parcours existent également, à chaque fois que la maîtrise d'outils de santé publique le rend nécessaire.

Le parcours 1 **Éducation à la Santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes** vise à former des experts en éducation et promotion de la santé dans une dynamique partenariale en direction des enfants, des adolescents et des jeunes adultes.

Il offre un accès à des emplois variés dans les services de l'Etat, des collectivités ou du secteur associatif en prévention dont les activités consistent à :

- Préparer, planifier, réaliser et évaluer une action ou une politique d'éducation à la santé, en particulier pour les jeunes (moins de 25 ans) et avec les aspects spécifiques du milieu scolaire et hors scolaire ou du milieu universitaire,
- Prendre en compte des éléments éthiques et théoriques de l'éducation à la santé et de santé publique,
- Mettre en œuvre des activités de formation d'adultes dans la perspective d'une mise en œuvre d'actions ou de management de structure autour des questions de promotion de la santé.

COMPETENCES VISÉES

En Master 1

Compétences scientifiques professionnelles

CSP 1 : Agir dans un cadre professionnel pluridisciplinaire où les activités sont fondées scientifiquement.

CSP 2 : Maîtriser les fondamentaux dans le domaine de la Santé Publique (valeurs, structures, acteurs, politiques).

CSP 3 : Comprendre les stratégies d'évaluation et maîtriser les approches évaluatives épidémiologiques, biostatistiques et médico-économiques nécessaires à ces évaluations.

CSP 4 : Maîtriser les politiques en santé publique et d'éducation à la santé (insertion d'un programme de promotion d'éducation à la santé, méthodes de mesure d'état de santé, méthodes d'analyse des politiques de santé, méthode de mesure des performances d'un système de santé, méthodes de comparaison internationales).

CSP 5 : Maîtriser les techniques pédagogiques en éducation appliquées à l'éducation à la santé et à la promotion de la santé en s'appuyant sur les sciences de l'éducation.

CSP 6 : Maîtriser les fondements des analyses en santé environnement et en analyse santé risque environnement.

CSP 7 : Maîtriser les concepts en épidémiologie et les techniques de base en épidémiologie (sondage, indicateurs, création d'une base de données), en métrologie, ainsi que les bases des approches quantitatives, qualitatives et mixtes.

Compétences transversales

Compétences organisationnelles

CT 1 : Développer et suivre un programme de promotion de la santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes.

CT 2 : Maîtriser les stratégies de financement et prendre en compte les différentes contraintes réglementaires et administratives.

Compétences relationnelles

CR 1 : Travailler en équipe pluridisciplinaire.

CR 2 : Mettre en œuvre quelques grands principes de management de structures.

Compétences scientifiques générales

CSG 1 : Respecter l'éthique scientifique.

CSG 2 : Résoudre des problèmes demandant des capacités d'abstraction.

CSG 3 : Adopter une approche interdisciplinaire en étant capable de combiner de approches méthodologiques et réflexives issues de champs disciplinaires différents (épidémiologie, sociologie, sciences de l'éducation, économie, statistiques).

CSG 4 : Concevoir et mettre en œuvre une démarche scientifique de résolution de situations problématiques : utiliser les instruments et les techniques de mesure les plus courants ; identifier les sources d'erreur ; analyser des données scientifiques ; valider un modèle théorique par comparaison de ses prévisions avec les données empiriques recueillies ; apprécier les limites de validité d'un modèle.

CSG 5 : Maîtriser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données.

CSG 6 : Maîtriser des outils bureautiques.

CSG 7 : Savoir développer une analyse critique de la littérature scientifique en santé.

COMPETENCES VISÉES

En Master 2

Les compétences développées dans le cadre de ce master répondent aux critères du référentiel national réalisé sous l'égide du Comité consultatif national pour l'élaboration des programmes de formations en éducation à la santé (<http://www.inpes.sante.fr/espace-reseau/competences-promotion-sante/approche-competences.asp>) et du référentiel européen Comp HP (http://www.nuigalway.ie/health-promotion/documents/M_Barry/comphp_core_competencies_framework_for_health_promotion_handbook_sept_2011.pdf)

Il s'agit avant tout de compétences en planification, évaluation, conduite de projets de promotion de la santé en développant des approches pluri et transdisciplinaires, en permettant aux personnes et aux populations de participer aux décisions concernant leur santé tout en étant attentifs aux inégalités sociales de santé.

Il s'agit de :

Compétences scientifiques professionnelles

CSP 1 : Agir dans un cadre professionnel pluridisciplinaire où les activités sont fondées scientifiquement.

CSP 2 : Conduire son activité dans le respect des principes éthiques, notamment autour des grands enjeux de santé publique.

CSP 3 : Prendre en compte l'apprentissage des stratégies d'évaluation (évaluation de pertinence des résultats et des processus, évaluation médico-économique et évaluation de la qualité) ainsi que des connaissances épidémiologiques et biostatistiques nécessaires à ces évaluations.

CSP 4 : Maîtriser les politiques en santé publique et d'éducation à la santé, notamment quant à l'insertion d'un programme de promotion d'éducation à la santé dans différents programmes nationaux et régionaux de santé publique.

CSP 5 : Rechercher des subventions et prendre en compte les différentes conduites réglementaires et administratives.

CSP 6 : Maîtriser les techniques pédagogiques en éducation appliquées à l'éducation à la santé et à la promotion de la santé en s'appuyant sur les sciences de l'éducation.

Compétences transversales

Compétences organisationnelles

CT 1 : Développer et suivre un programme de promotion de la santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes.

o Compétences relationnelles

CT 2 : Travailler en équipe pluridisciplinaire.

CT 3 : Mettre en œuvre quelques grands principes de management de structures.

Compétences scientifiques générales

CSG 1 : Respecter l'éthique scientifique.

CSG 2 : Connaître, respecter et mettre en œuvre les réglementations en vigueur.

CSG 3 : Résoudre des problèmes demandant des capacités d'abstraction.

CSG 4 : Adopter une approche interdisciplinaire.

CSG 5 : Concevoir et mettre en œuvre une démarche scientifique de résolution de situations problématiques : utiliser les instruments et les techniques de mesure les plus courants ; identifier les sources d'erreur ; analyser des données scientifiques ; valider un modèle théorique par comparaison de ses prévisions avec les données empiriques recueillies ; apprécier les limites de validité d'un modèle.

CSG 6 : Maîtriser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données.

CSG 7 : Maîtriser des outils bureautiques.

A QUI S'ADRESSE CE DIPLÔME

Ce diplôme de Master s'adresse aux :

- Médecins et infirmiers visant des concours des collectivités locales
- Cadres des collectivités territoriales
- Personnels des services sanitaires et sociaux des collectivités territoriales
- Cadres et animateurs de prévention des services de l'Assurance Maladie
- Cadres et animateurs des associations dans le domaine sportif
- Cadres et animateurs des associations de prévention
- Cadres des services déconcentrés du Ministère de la santé impliqués dans la mise en place des politiques régionales de santé
- Étudiants en santé publique, en sciences de la vie et de la santé, en sciences et techniques des activités physiques et sportives, en sciences humaines et en sciences de l'éducation, etc.
- Enseignants du premier et second degré.

Les candidatures sont ouvertes à toute personne titulaire d'un diplôme :

- de niveau bac +3 pour le master 1 ;
- de niveau bac +4, pour le master 2 ;
- ou aux personnes ayant validé leurs acquis de l'expérience (VAP, VAE) et/ou des études supérieures (VES).

En Formation Initiale, mentions de Licence conseillées :

- Sciences sanitaires et sociales
- Sciences pour la santé
- Sciences de l'éducation.
- Sciences de la vie
- Economie et gestion
- Administration économique et sociale

PRÉREQUIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Pré-requis

L'enseignement à distance exige une bonne maîtrise des outils informatiques et bureautiques.

L'apprenant doit posséder un poste informatique pour accéder à la plateforme de formation de l'Université Clermont Auvergne (équipé d'une connexion par câble de 512 Kbits/s pour participer aux classes virtuelles proposées à distance),

L'apprenant doit faire preuve d'autonomie et peut être amené(e) à travailler au sein d'un groupe d'apprenants à distance.

Cette formation est accessible en :

Formation initiale ✓

Formation professionnelle ✓

Contrat de professionnalisation ✓

Contrat d'apprentissage (seulement pour le M2) ✓

Validation des acquis professionnels (VAP) ✓

Validation des acquis e l'expérience (VAE) ✓

Candidater à l'Inspé :
Informations disponibles sur notre site inspe.uca.fr
FORMATION > CANDIDATER



DURÉE, MODALITÉS, CALENDRIER

Master 1ère année



277 h en centre



34 h en à distance



Travail personnel estimé : **600 h**



Total : 311 h

Master 2ème année



280 h en centre



122 h en à distance



Travail personnel estimé : **600 h**



Total : 402 h

Total heures pour le Master : 713 heures

DURÉE, MODALITÉS, CALENDRIER

Modalités organisationnelles

La formation comprend : 8 sessions en présentiel, des enseignements à distance.

Les enseignements à distance peuvent se dérouler de façon synchrone (avec présence du-de la stagiaire, en classe virtuelle, par exemple) ou asynchrone (contenus disponibles à distance).

Cet enseignement nécessite l'utilisation de la plate-forme Moodle par l'apprenant.

Calendrier Prévisionnel
M1 Début : 21/09/26 Fin : 21/06/27
M2 Début : 21/09/26 Fin : 25/08/27

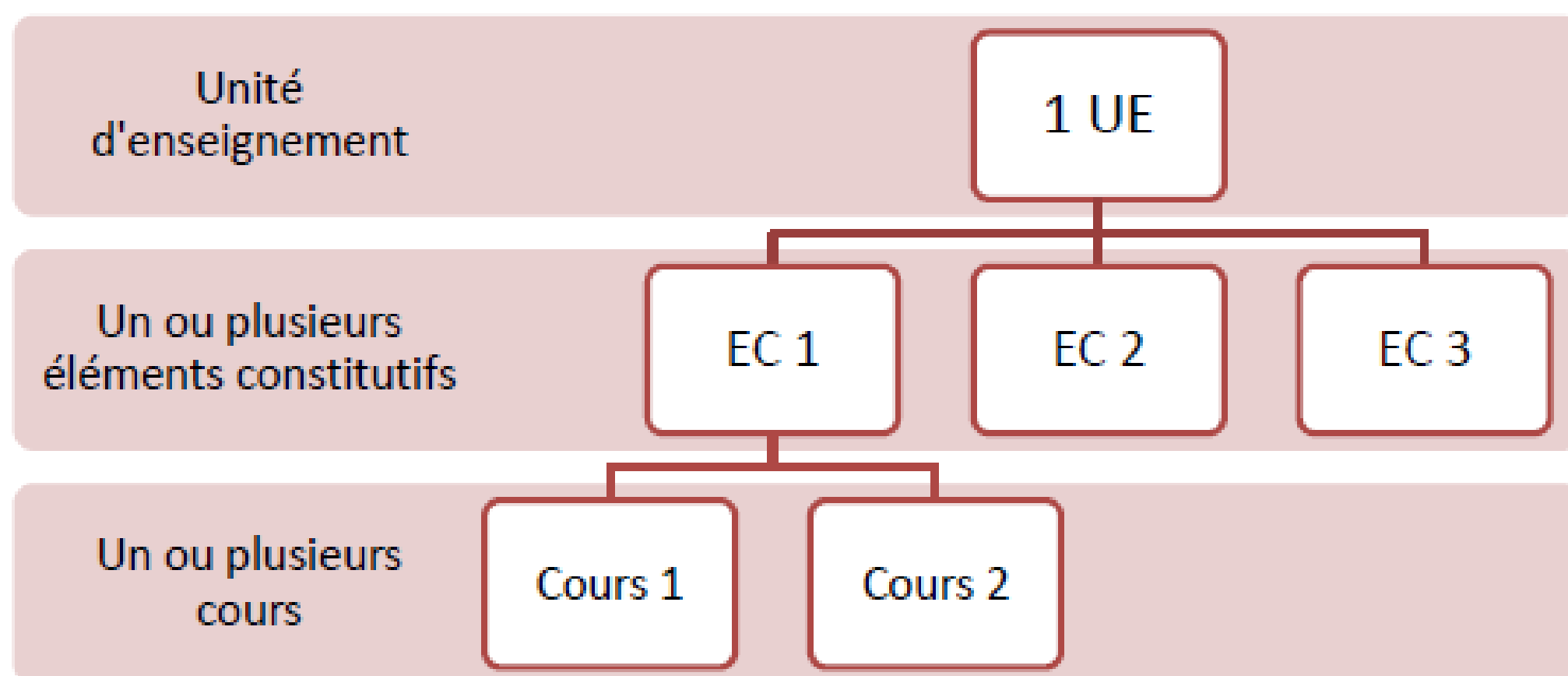


ANNEXE => Calendrier de formation détaillé

CONTENU DE LA FORMATION

Maquette de formation

Le diplôme est structuré autour de **10 Unités d'enseignement (UE)** en Master 1 et **12 UE** en Master 2.



Ces UE sont réparties sur 4 semestres (semestres 1 et 2 en master 1 et semestres 3 et 4 en master 2).

Chaque UE comprend un ou plusieurs éléments constitutifs (EC). Chaque EC comprend un ou plusieurs cours.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

Les enseignements se déroulent sous forme de cours, de conférences, d'études de cas, de travaux dirigés, de cours à distance (EAD). Ils sont assurés tant par des enseignants universitaires que par des professionnels intégrés à l'équipe enseignante : cadres des institutions et services de santé, praticiens hospitaliers, directeurs d'établissements sanitaires et médico-sociaux

En présentiel

MOYENS PÉDAGOGIQUES

cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe, exposés...

MOYENS TECHNIQUES

Les supports pédagogiques, techniques et matériels sont définis par les équipes pédagogiques en adéquation avec les objectifs de la formation dans laquelle elles interviennent.

L'INSPE dispose de salles de cours et de salles informatiques équipées (vidéo projection, son, TBI, postes informatiques) et d'amphithéâtres. Elle met à la disposition des usagers et des usagères, des ressources informatiques, matérielles et logicielles (sous réserve du respect de la charte informatique en vigueur dans l'établissement). Des points d'accès wifi sont accessibles à l'INSPE Clermont-Auvergne sur ses différents sites.

Des postes informatiques en libre accès sont à la disposition des apprenants dans les bibliothèques de l'INSPE Clermont-Auvergne.

A distance

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Utilisation de l'ENT et de la plateforme de formation de l'Université Clermont Auvergne : <https://ent.uca.fr>

Enrichissement d'un portfolio numérique à partir des expériences en entreprise, des cours et des recherches personnelles de l'étudiant en lien avec le projet tuteuré en entreprise.

MOYENS TECHNIQUES

Dans la mesure du possible (sous réserve de disponibilité), les outils de l'établissement (Moodle, Teams, e-portfolio...) sont utilisés pour les activités et le suivi des stagiaires. Les types de documents (images, vidéos, audio, PDF etc.) et supports sont, dans la mesure du possible, diversifiés et une qualité minimum est respectée pour les ressources numériques.

L'apprenant doit disposer d'un matériel et d'une connexion adaptés (cf. prérequis)

Les échanges avec les intervenants pédagogiques et les référents techniques se font à la demande de l'apprenant.

Modalités techniques d'interaction et d'assistance proposées à l'apprenant : messagerie, téléphone, rendez-vous.

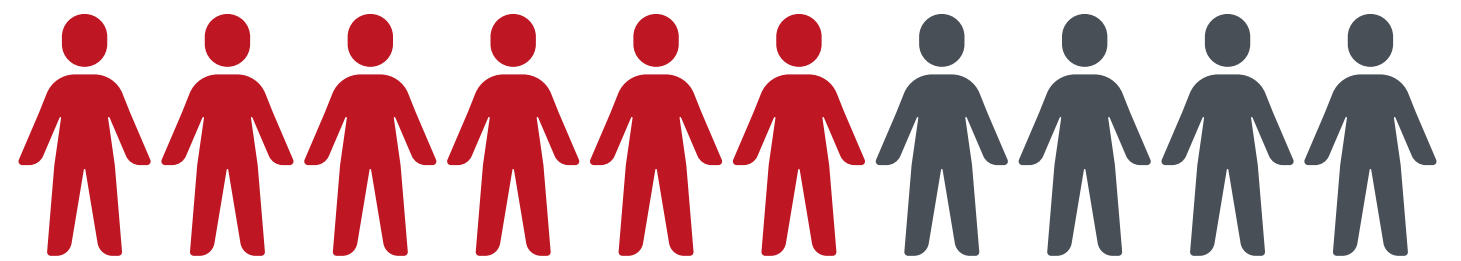
Délais dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues d'assister le-la stagiaire en vue du bon déroulement de l'action : délai de réponse moyen de 48h (hors week-end)

EQUIPE PEDAGOGIQUE INTERVENANTS

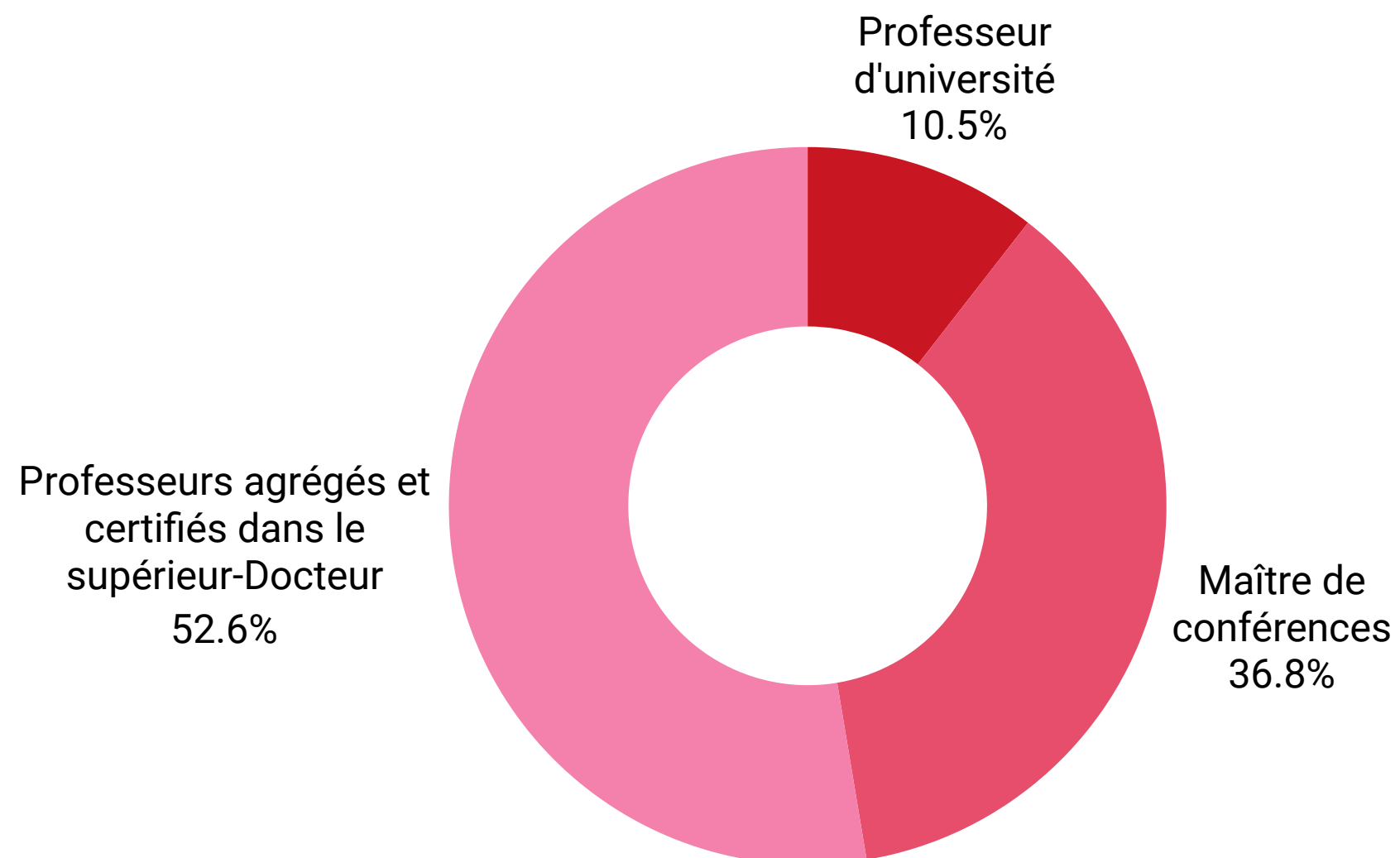


Autres responsabilités :

Responsable du Parcours 1 : Carine Simar
Coordinatrice pédagogique : Coline Héros



Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation



Le Master est donc constitué autour de plusieurs équipes rattachées à trois composantes différentes de l'Université Clermont-Auvergne (UCA) : UFR de Médecine et des professions para médicales, UFR de Pharmacie, Inspé Site de Moulins, auquel il faut rajouter un lien structurel se traduisant par des enseignements mutualisés avec l'Ecole d'économie de l'UCA.

Il s'appuie également sur le réseau de sociologues de la santé au sein de l'UCA de sorte qu'il regroupe une partie importante des enseignants chercheurs en santé publique de l'UCA.

Représentants du monde socio-professionnel participant à la formation (sous réserve de modification)

Le master bénéficie d'intervenants du monde professionnel ce qui permet d'adapter les contenus et le discours aux réalités socio-économiques et des contextes d'intervention en santé.

L'équipe du master s'appuie sur les retours faits à chaque stage, lors du suivi de stage comme lors de l'évaluation finale, et une partie des représentants du monde socio-économique font partie du conseil de perfectionnement.

Ces liens ont pour but :

- d'apporter son expertise sur les orientations de la formation afin de faciliter l'insertion professionnelle des titulaires du master,
- de faire des propositions à la commission pédagogique du diplôme au regard des exigences des métiers d'éducation à la santé,
- de dégager et de proposer des critères d'évaluation de la formation professionnelle,
- de suivre les étudiants deux années après le M2 en dressant un bilan de leur insertion professionnelle,
- de baser l'évolution du master sur les propositions des étudiants en cours d'études et d'anciens étudiants.

Les entreprises/organismes suivants participent à la formation et/ou proposent des terrains de stages/offres d'alternance :

Agences régionales de santé (ARS) , principalement l'ARS Auvergne Rhône-Alpes et les délégation territoriales des territoires d'Auvergne (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy de Dôme)

Agences régionales et nationales de sécurité sanitaire (Santé Publique France)

Associations de patients agréés intervenant en éducation thérapeutique dans les départements auvergnats

Association Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT)

ATMO Auvergne

AXA santé

CAF des départements d'Auvergne (03, 15, 43 et 63)

CEPRAAL, structure régionale d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients en Auvergne-Rhône-Alpes

Centres hospitaliers publics (principalement des GHT Allier-Puy de Dôme, Cantal et Haute-Loire)et CHU de Clermont-Ferrand

Chaire UNESCO « Educations et santé »

Collectivités territoriales (Conseils départementaux des territoires d'Auvergne, conseil régional Auvergne Rhône-Alpes), intercommunalités porteuses d'un contrat local de santé (principalement dans les territoires d'Auvergne), notamment les communautés d'Agglomération de Moulins, de communes Bocage Bourbonnais, Clermont Auvergne Métropole)

Communautés d'Agglomération de Moulins, de communes Bocage Bourbonnais, Clermont Auvergne Métropole)

CPAM des départements d'Auvergne : 03, 15, 43, 63

Ligue contre le cancer

DILCRAH - Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine

Représentants du monde socio-professionnel participant à la formation (sous réserve de modification)

Direccte Auvergne Rhône Alpes
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Entreprises industrielles (MSD, EDF, AXA, Aubert & Duval, Michelin) et société de service (CERB)
Etablissements médico-sociaux (principalement sur les quatre départements auvergnats Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy de Dôme)
Etablissements de santé privés (dont le centre de lutte contre le cancer Jean Perrin)
IREPS ARA - conventionnement Espé - ANPAA
IFSI des territoires d'Auvergne (03, 15, 43, 63) dont IRFSS Croix Rouge Moulins – conventionnement ESPÉ - IRFSS
Ligue régionale contre le cancer
MGEN Clermont Ferrand
Mutualité Française
Mutualité sociale agricole
ONAPS - Observatoire National de l'activité Physique et de la Sédentarité
Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTBTP)
Planning familial et Centres de Planification et d'Education Familiale des départements d'Auvergne
Rectorat Clermont Ferrand – Médecin conseiller technique / IA IPR / Doyen des IEN / DIPP / IEN / infirmiers scolaire
Réseaux de soins ambulatoires (AFRET, RSPA, CEMC, FAMS)
Réseau UNIRÈS (réseau francophone de recherche en éducation à la santé)
Réseau ville santé OMS
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) (principalement des quatre départements auvergnats)
Service de santé Universitaire de l'Université Clermont-Auvergne
SHAM (Société d'assurance mutuelle européenne spécialisée dans l'assurance et le management des risques pour les acteurs de santé, du social et du médico-social)
Structures et associations de santé au travail (OPPBTBTP, RG, MSA, DIRECCTE, AIST, ANACT)
Structures et associations régionales de prévention (ANPAA – conventionnement Espé - ANPAA, CRIAVS, IREPS Auvergne Rhône-Alpes)
Unités transversales d'éducation du patient (UTEP – principalement liées au sein de comité de pilotage de l'éducation thérapeutique en Auvergne)
Université Clermont Auvergne – Observatoire d'insertion des étudiants
VILTAIS Moulins

SUIVI DE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION

Pour justifier de la bonne réalisation de l'action de formation suivie par le-la stagiaire, le service Formation établit une attestation d'assiduité mensuelle pour chaque personne inscrite en formation continue

Feuilles d'émargement

Une feuille d'émargement répondant aux exigences de la réglementation est mise à la disposition du-de la stagiaire avant le début de sa formation. Ce document doit obligatoirement être retourné, complété et signé (pour chaque demi-journée, par le-la stagiaire et les formateurs intervenants) au plus tard le 30 ou 31 de chaque fin de mois, pendant toute la durée de la formation.

Activités et travaux réalisés à distance,

Concernant le suivi d'assiduité des activités et travaux réalisés à distance, une attestation est établie sur la base des indicateurs pédagogiques relatifs aux activités effectuées à distance (rapports d'activités extraits de la plateforme de cours en ligne, relevés de présence en classe virtuelle, résultats d'évaluation, moyens de suivi, d'accompagnement et d'assistance mis en œuvre pour le stagiaire).

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Une procédure d'évaluation, prenant appui sur les modalités de contrôle de connaissance propres au Diplôme suivi, permet de déterminer si le-la stagiaire a acquis les connaissances et compétences dont la maîtrise constituait l'objectif initial de l'action.

L'ensemble des informations relatives à la procédure d'évaluation (modalités de contrôle des connaissances et des compétences) est communiqué en début de formation aux apprenants.

Règlement des études et modalités de contrôle des connaissances et compétences UCA



APRÈS LA FORMATION

Niveau de sortie

Bac +5
Niveau 7 : Master

Secteurs d'activité/Débouchés

Le Master est une formation professionnelle qualifiante qui vise à former des experts en éducation et promotion de la santé afin d'occuper des postes de :

- Responsables et cadres dans le milieu associatif, mutualiste,
- Chargés de mission santé et prévention des collectivités territoriales,
- Cadres dans les institutions développant des stratégies de prévention pour les administrations d'Etat ou les collectivités territoriales,
- Formateurs, Conseillers pédagogiques,
- Médecins de l'éducation nationale et des collectivités territoriales,
- Conseillers techniques,
- Postes de coordonnateurs,
- Et tout poste laissant une large place aux missions de mise en œuvre de projets de promotion de la santé dans une dynamique partenariale en direction des enfants, des adolescents et des jeunes adultes.

Code(s) ROME :

K1205 - Information sociale

K1402 - Conseil en Santé Publique

K1403 - Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

K2402 - Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant

J1502 - Coordination de services médicaux ou paramédicaux

J1505 - Soins infirmiers spécialisés en prévention

Enquêtes et statistiques d'insertion professionnelle



LISTE DES ANNEXES



ANNEXE => Calendrier de formation détaillé

NOS SITES - CARTE DE FORMATION

LES 4 SITES TERRITORIAUX



SIÈGE DE CLERMONT-CHAMALIÈRES

(Pôle compétence : Recherche / Laboratoire ACTé)

36 avenue Jean-Jaurès C.S. 20001

63407 Chamalières Cedex

Tél. : +33 04 73 31 71 50

- Diplôme d'accès aux études universitaires A & B (100% distanciel)
- Licence Professorat des Écoles
- Licence Sciences de l'Éducation et de la Formation, parcours « Enseignement, Éducation et Formation »
- Master Enseignement et Éducation :
 - « Professorat des écoles »
 - « Professorat du second degré »
 - « Conseiller Principal d'Éducation »
- Master Sciences de l'Éducation et de la Formation, 4 parcours :
 - « Formation de Formateurs »
 - « Ingénierie Pédagogique et Numérique »
 - « Recherche et Expertise en Sciences de l'Éducation et de la Formation »
 - « Scolarisation et Besoins Éducatifs Particulier »
- Master Santé Publique parcours « Éducation à la santé des enfants, des adolescents et des jeunes adultes »
- Formation continue et Préparation aux concours

CAMPUS D'AURILLAC

(Pôle compétence : Enseigner en milieu rural)

25 rue de l'École Normale

15013 Aurillac

Tél. : +33 04 43 79 11 52

- Master Enseignement et Éducation Professorat des Écoles
- Campus connecté
- Formation à distance « Projets en réseau »
- Formation continue des personnels enseignants

CAMPUS DE MOULINS

(Pôle compétence : Continuum territorial Licence-Master)

28 rue des Geais

03000 Moulin

Tél. : +33 04 70 35 13 00

- Licence Professorat des Écoles
- Master Enseignement et Éducation Professorat des Écoles
- Formation continue des personnels enseignants

CAMPUS DU PUY-EN-VELAY

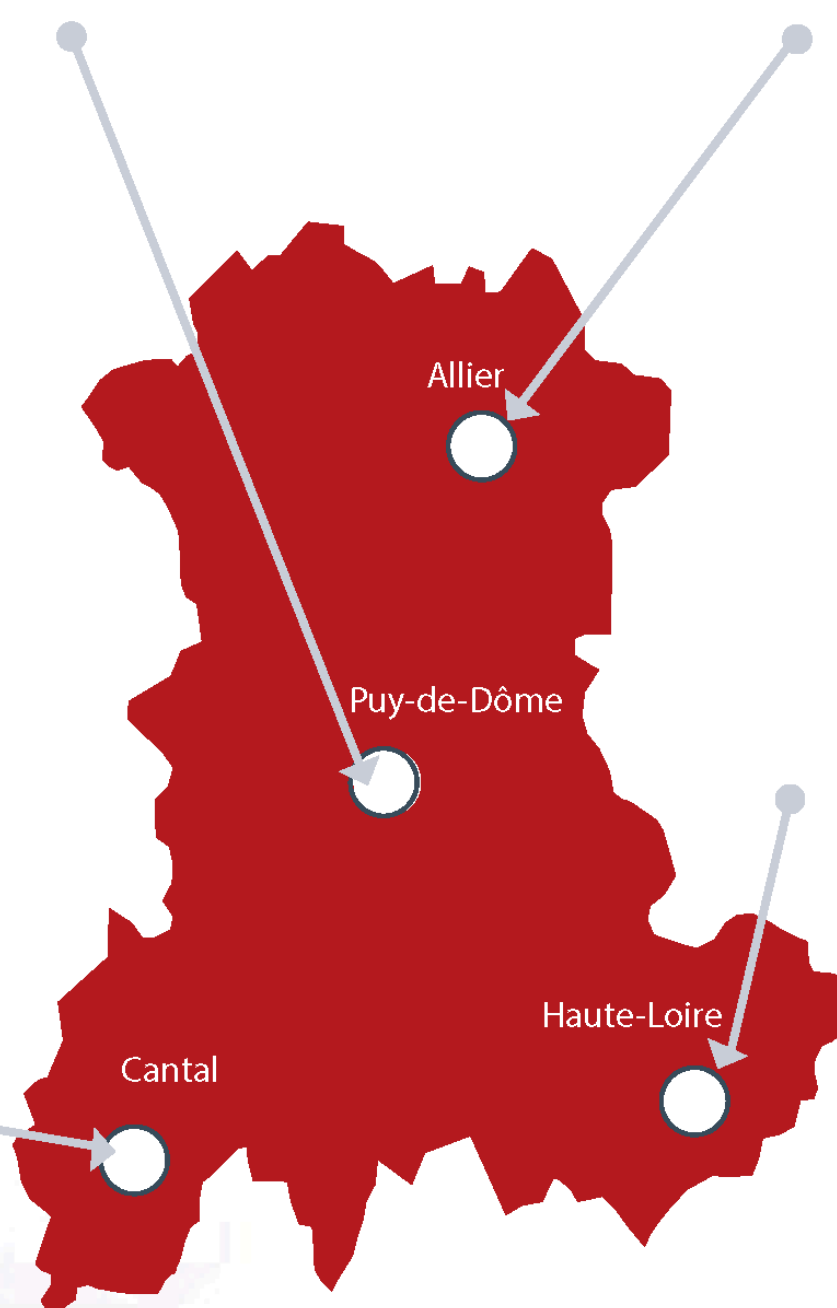
(Pôle compétence : Enseigner dans les établissements français à l'étranger)

8 rue Jean-Baptiste-Fabre

43011 Le Puy-en-Velay Cedex

Tél. : +33 04 71 09 90 50

- Master Enseignement et Éducation Professorat des Écoles
- Master MEEF PIF « Professeur des Écoles à l'étranger et en France »
- Master MEEF 1er degré parcours « M2 Enseigner dans un établissement français à l'étranger »
- Diplôme d'Université « Enseigner dans un établissement français à l'étranger » (6 parcours)
- CAPEFE (préparation + certification)
- Campus connecté
- Formation continue des personnels enseignants





INSPE Clermont Auvergne - Université Clermont Auvergne
36, avenue Jean-Jaurès - CS 20001
63407 Chamalières Cedex

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :
SERVICE FORMATION - Formation professionnelle
fpro.inspe@uca.fr - 04.73.31.73.09



Visitez notre site
internet inspe.uca.fr



Rejoignez-nous sur les
réseaux sociaux

